



Motion pour des finances municipales saines

Lors de la séance du législatif sédunois du 14 décembre 2010, Monsieur le Conseiller général **Marc Gianadda**, soutenu par les élus du groupe DC, a déposé une motion pour des finances municipales saines. Celle-ci demande au Conseil général de fixer à travers un article du règlement communal d'organisation, un **degré d'autofinancement moyen minimum, calculé sur une législature**.

Cette démarche est le fruit d'un constat clair : le degré d'autofinancement n'a jamais été aussi faible que durant cette législature ! De plus, la planification financière 2012-2015 présente elle aussi des taux d'autofinancement clairement insuffisants. Dans les faits, cela se traduit par une **explosion de l'endettement par habitant**, qui passe d'une fortune nette à la fin de la dernière législature à plus de Fr. 2'000.— selon le budget 2011.

Les signataires DC souhaitent permettre à la ville de conserver une grande **flexibilité** d'investissement (moyenne calculé sur la durée d'une législature) tout en ayant une **politique financière responsable qui permettra d'éviter d'augmenter la charge fiscale** des personnes physiques et morales.

Avec cette motion les signataires manifestent leur souci de maintenir la ville de Sion attractive, respectueuse de l'argent des Sédunoises et des Sédunois et soucieuse de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures. Ils appellent naturellement les autres groupes politiques à soutenir cette démarche, raisonnable et équilibrée.

Personne de contact :

La personne de contact pour des renseignements ou des questions est le premier signataire de la motion :

M. Marc Gianadda, Conseiller Général

Email gianaddamarc@yahoo.fr

Mobile 079 486 80 36



Motion pour des finances municipales saines

Le budget 2011 ainsi que la planification financière 2012-2015, présentent un ratio du degré d'autofinancement qualifié d'insuffisant. Cette situation qui s'aggrave rapidement (puisque le ratio est passé de 99,2% en 2008 à 47,5% au budget 2011) détermine le Groupe DC du Conseil général au dépôt d'une **Motion pour des finances municipales saines**.

Soucieux d'une saine gestion des deniers publics, le groupe DC du Conseil Général souhaite que la Ville de Sion puisse assumer son fonctionnement et ses projets d'investissement, sans être obligée d'augmenter la pression fiscale sur les Sédunoises et les Sédunois.

Les besoins d'une collectivité étant par nature infinis, la Ville de Sion, sans une politique claire d'investissements pourrait s'endetter lourdement à moyen terme. Nous relevons, l'acceptation par le Conseil général, en septembre 2010, de deux demandes de crédits d'engagements importants de plus de 21 millions de francs. Au vu des projets en cours et des priorités définies, d'autres demandes seront certainement transmises au législatif prochainement. En parallèle, les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

Dans les faits, cela se traduit par une augmentation importante de l'endettement par habitant, qui passe de Fr. 709.- au budget 2011, à Fr. 2144.- en 2015 selon la planification financière. Or, au bouclement des comptes 2009, la ville de Sion pouvait encore se prévaloir d'une fortune nette par habitant de Fr. 246.- !

Les conseillères et conseillers généraux DC signataires, souhaitent une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement et des montants d'investissements. Ils demandent, dès lors, de fixer à travers un article du règlement communal d'organisation (ex. art. 17, Principes de gestion financière), **un degré d'autofinancement moyen minimum de 80%, calculé sur une législature et appliqué aux comptes annuels**.

Sion, le 6 décembre 2010.

Signataires :

Marc Gianadda

Grégoire Iten

Marie-Madeleine Bouti-Dayer

Mathieu Pernet

Bruno Clivaz

Jean-Charles Léger